

Commune de Taillecourt



REGISTRE DEMATERIALISE DES OBSERVATIONS RECUES

Au 14.01.2020 - mail reçu le 13.01.2020 à 17h53

Je viens de prendre connaissance dans les grandes lignes du PLU de Taillecourt , document très intéressant à bien des égards .

La dangerosité de la D207 , Grande Rue , ne m' y semble pas suffisamment précisée : en effet , les comptages de véhicules y sont répertoriés sur le secteur d' Audincourt et ne sont absolument pas représentatifs (ce qui est souligné d' ailleurs) .

Cette rue est très passante car utilisée par des personnes qui l' utilisent comme raccourci pour rejoindre Etupes . A mon avis , la finalisation du nouveau lotissement dans la dent creuse N°1 va augmenter ce trafic , la sortie coté Ouest étant très peu pratique .

Le danger se situe dans les deux sens à l' endroit du coude correspondant aux numéros 25 et suivants . Habitant moi-même au 25C , sortir de la maison en voiture est une prise de risque permanente (démonstration possible si besoin) . Nous en avons discuté notamment avec M. Logette , pour lequel c' est encore pire et Mme Rutecki qui rencontre les mêmes difficultés .

Fut un temps , un ralentisseur , très efficace, avait été positionné : il a été enlevé car non conforme semble t' il (la rue n' étant pas du domaine communal , si j' ai bien compris) .

Le danger est réel (les relevés du radar pédagogique mis en place ponctuellement ont bien souligné le non-respect des limites de vitesse dans cette zone qui donne l' impression au conducteur d' être dans une longue ligne-droite) et risque de se traduire un jour par un accident très grave , qui a déjà été évité plusieurs fois (impact en plein milieu de la porte conducteur , aucun airbag efficace) .

Je vous remercie de la prise en compte de cette dangerosité .

Cordialement ,

Philippe MERDRIGNAC

06 82 59 47 83

Au 20.01.2020 - mail reçu le 20.01.2020 à 11h22

Monsieur le Maire

Bonjour,

J'ai pris connaissance du P.L.U. via internet.

J'avoue que je n'ai pas lu intégralement le contenu, car c'est difficile et rébarbatif pour le commun des mortels.

Toutefois, un point a particulièrement retenu mon attention. Il s'agit de la Zone AU (zone à urbaniser) située rue du Cimetière.

Cette décision, pose à mon sens plusieurs problèmes à l'heure de la préservation de la nature.

Ce terrain est privé (Si je comprend bien, l'administration a tous les pouvoirs)

Ce terrain à vocation agricole, est exploité et entretenu.

Une ligne à haute tension (225.000 volts) passe sur ce terrain.

La bordure du terrain surplombe la rue du Cimetière de 2 à 3 mètres. Je ne suis pas expert en travaux publics, mais si vous urbanisez cette zone, comment l'envisagez vous, compte tenu des contraintes ?

D'autre part, j'ai constaté que des organismes étaient défavorables à ce projet:

Chambre d'Agriculture, Direction Départementale des Territoires, Le Département.

D'autre part, comment envisagez vous de faire face à une augmentation du trafic routier, des dangers et des nuisances supplémentaires (Bruit, Pollutions etc), sachant qu'actuellement et depuis de nombreuses années, le code de la route n'est pas respecté sur cette portion.

50 km/h dans la traversée du village. Zone 30 (Vers le Cimetière) allégrement bafouée.

Je constate par ailleurs, qu'aucun contrôle n'est effectué par les autorités compétentes (Gendarmerie)

Avant d'envisager l'horizon 2050, je pense qu'il convient déjà de régler les problèmes actuels.

Je réside depuis 1970 au 10 de la rue du Cimetière et je peux affirmer (sans éléments scientifiques) que le trafic a considérablement augmenté, que les véhicules actuels sont beaucoup plus performants (Notamment en vitesse) que les véhicules des années 70.

Exemple: un véhicule mesuré au radar pédagogique à 70 km/h (ou plus) doit allégrement passer à 80 km/h à hauteur de mon habitation. Idem dans le sens de la montée. Certains prenant plaisir à passer la zone 30 à la puissance maximale de leurs véhicules.

Je peux témoigner que lorsque je veux rentrer ou sortir de ma propriété, j'éprouve les plus grandes difficultés, craignant en permanence l'accident.

Recevez mes salutations.

SIMONIN Jean-Paul
10, rue du cimetière
25400 TAILLECOURT